TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE

Société anonyme au capital de F. 5.000.000
Siège social : 22 rue du Pont Neuf - 75001 PARIS
RCS PARIS B 354 088 544 (94 B 03144)

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
04 JUIL. 96
35397

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 1996

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le vingt six avril à dix heures, les actionnaires de la société anonyme "TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE" se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par le Président du Conseil ès-qualité, Guy RACAPE.
Jean et Josette MERAFINA, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi composé se complète en désignant comme secrétaire Wilfried MERAFINA.

Le Commissaire aux comptes de la société, Guy LE POTIER, convoqué en application de l'article 231 de la loi du 24 juillet 1966, s'est excusé de ne pouvoir assister à la réunion.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau soussignés permet de constater que sont présents ou représentés sept actionnaires, qu'ils possèdent ensemble 5000 actions ayant droit de vote, soit plus du quart des titres composant le capital social.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- la liste des actionnaires et la feuille de présence,
- la liste des dirigeants et administrateurs de la société,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- la liste des candidats aux fonctions d'administrateur,
- le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président déclare qu'à compter de la convocation, les documents ci-dessus énoncés ont été tenus à la disposition des actionnaires au lieu du siège social, qu'ainsi les associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la Loi.
L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- démission des administrateurs,
- nomination de nouveaux administrateurs,
- nomination d'un deuxième commissaire aux comptes titulaire,
- pouvoirs pour formalités,
- questions diverses.

Enfin, le Président demande aux actionnaires s'ils souhaitent poser des questions, recevoir des explications complémentaires et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, qui ne présentent pas le caractère de débats nécessitant leur retranscription de l'avis unanime des actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport établi par le Conseil d'Administration, et après avoir pris acte de la démission de Monsieur Guy RACAPE, Madame Liliane RACAPE et de la société PONT NEUF INVESTISSEMENTS à compter de ce jour, décide de nommer en remplacement dans leur mandat, pour le temps en restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire réunie en 2001 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Jean MERAFINA, né le 25 octobre 1947 à MONT SAINT MARTIN (54)
 demeurant 17 rue du Maréchal Lyautey - 95620 PARMAIN,

- Josette SOYE, épouse MERAFINA, née le 11 mai 1951 à MONTMORENCY (95), de nationalité française, demeurant 17 rue du Maréchal Lyautey - 95620 PARMAIN

- Wilfried MERAFINA, né le 10 avril 1975 à LE PLESSIS BOUCHARD (95), de nationalité française, demeurant 17 rue du Maréchal Lyautey - 95620 PARMAIN.

Madame Josette MERAFINA et Messieurs Jean et Wilfried MERAFINA remercient les actionnaires de la confiance qu'ils leur témoignent et déclarent chacun en ce qui le concerne, satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport établi par le Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de second commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'au 31 décembre 2001 :

- Monsieur Alain FAUQUET,
 domicilié 35 rue du Fond Noël Gilles - 78540 VERNOUILLET.

Monsieur Alain FAUQUET a fait savoir par écrit qu'il accepte la mission qui vient de lui être confiée et qu'il n'existe, de son chef, aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes en vue d'effectuer les formalités légales auprès des administrations fiscales et du registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à onze heures.

De tout ce que dessus, il résulte le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres du bureau et les nouveaux administrateurs pour acceptation de leurs fonctions.

Guy RACAPE

"Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur"

Jean MERAFINA

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

Josette MERAFINA

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

Wilfried MERAFINA

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE

Société anonyme au capital de F. 5.000.000
Siège social : 22 rue du Pont Neuf - 75001 PARIS
RCS PARIS B 354 088 544 (94 B 03144)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 AVRIL 1996
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le vingt six avril à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, les membres du Conseil d'Administration de la société "TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE" se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Jean MERAFINA,
- Josette MERAFINA
- Wilfried MERAFINA,

seuls membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des administrateurs, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Jean MERAFINA, assisté de Josette MERAFINA en qualité de secrétaire.

Puis le Conseil délibère sur les questions suivantes :

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL

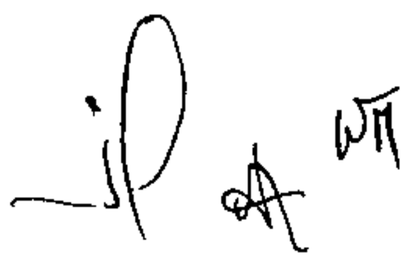
Le Conseil prend acte du changement d'administrateurs décidé par l'assemblée générale, mettant ainsi fin au mandat de Président de Guy RACAPE.

Il convient donc à présent de nommer le Président du Conseil d'Administration, mandat pour lequel Monsieur Jean MERAFINA déclare se porter candidat.

Le conseil décide, à l'unanimité, de nommer Jean MERAFINA en qualité de Président du Conseil pour la durée de ses fonctions d'administrateur.

Le Conseil précise que le président assume la direction générale de la société, et a pour ce faire les pouvoirs les plus étendus qui lui sont conféré par les statuts et par la Loi.

Jean MERAFINA remercie les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui témoignent et déclare accepter ces fonctions.



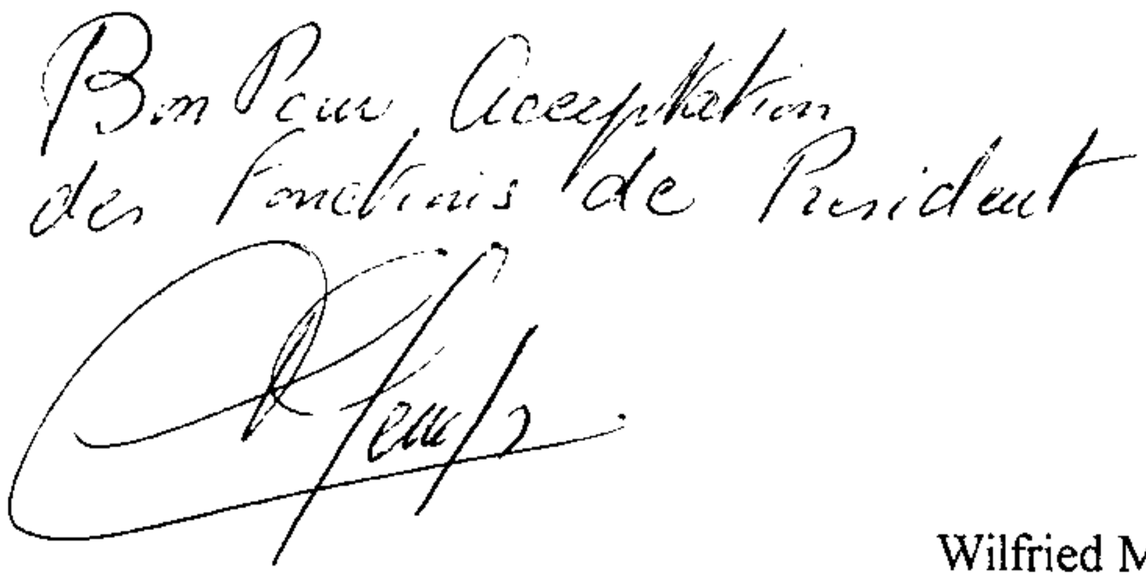
CLOTURE

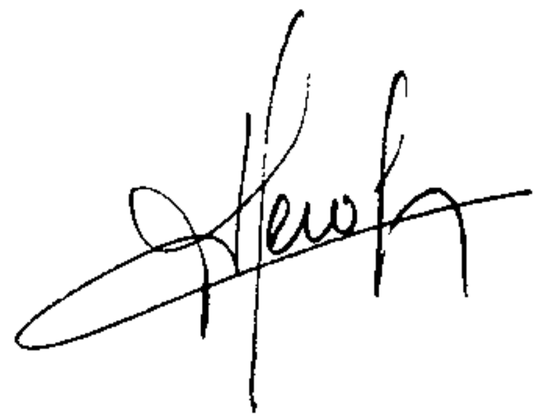
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures quinze.

De tout ce que dessus, il résulte le présent procès verbal signé par les administrateurs.

"*Bon pour acceptation*
des fonctions de Président"
Jean MERAFINA

Josette MERAFINA





Wilfried MERAFINA

